

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2015-5-2-8

Séance du vendredi 22 mai 2015

### **SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2015 AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEES :**

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 2015-1-5-1 du 16 janvier 2015, relative à l'exécution anticipée du budget pour le versement mensuel de la subvention à l'ADAUHR en 2015,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-2 du 19 février 2015, relative au budget primitif 2015 politique liée à la prospective et à l'aménagement du territoire,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-1-5-1 du 16 janvier 2015 relative à l'exécution anticipée du Budget pour le versement mensuel de la subvention à l'ADAUHR,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de **1 235 000 euros** à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, régie personnalisée du Conseil départemental du Haut-Rhin, portant ainsi le montant total attribué à 1 852 500 euros, pour l'année 2015. Le montant de cette subvention complémentaire sera prélevé sur le chapitre 65, fonction 71, nature 65737, programme F 715 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

Adopté  
Michel HABIG ne participe pas au vote  
en sa qualité de président de l'ADAUHR.